



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 FEVRIER 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-008 / 7-2-6

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 9 février 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 31 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. SERVOTTE, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : M. DE JAHAM, C. MOLLIER-SABET.

La secrétaire de séance désignée est Josette COUTURIER.

OBJET : FINANCES / TARIFS DES SERVICES ET PRESTATIONS : Education - Enfance - Accueils extrascolaires - Tarifs 2017 - Compléments - Tarif nuitée

Rapporteur : Chokri Badreddine

EXPOSE : Par délibération 2016-135 en date du 21 décembre 2016, le conseil municipal a adopté les tarifs applicables aux accueils extrascolaires (mercredi, et vacances).

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau projet pédagogique du CNL de Chirens, des mini-camps avec nuitées pourront être proposés.

Cette nouvelle activité nécessite la création d'un tarif « nuitée »

Le principe retenu est d'appliquer le tarif demi-journée avec repas (idem tarif du CEJ) soit :

Quotient familial	Coût nuitée
Inférieur ou égal à 300	5.33 €
Entre 300 et 2201	(QF X 0.003814) + 1.015865 +3.17
2201 et +	12.58 €

... / ...

Une réduction est appliquée sur la facture en fonction du nombre d'enfants inscrits, soit :

- 2 enfants : 10 %
- 3 enfants : 15 %
- 4 enfants et + : 20 %

Pour les non voironnais, le même principe sera appliqué.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Education-Enfance-Jeunesse du 6 février 2017,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les tarifs des nuitées du centre d'accueil et loisirs extrascolaires, applicables à compter du 1^{er} avril 2017 tels que présentés ci-dessus
- D'appliquer au montant de la facture une réduction en fonction du nombre d'enfants inscrits soit :
 - 2 inscriptions : 10 %
 - 3 inscriptions : 15 %
 - 4 inscriptions et + : 20 %

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **26 voix POUR - 7 ABSTENTIONS (R. REVIL, A. FAVIER, N. CHARLETY, J.L. BALLY, J. VIAL, L. TRICOLI, A. GERVASI)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien Polat
Julien POLAT

ANNEXE - EXEMPLE DE TARIFS 2017

QF	Tarif nuitée
300	5,33 €
400	5,71 €
500	6,09 €
600	6,47 €
700	6,86 €
800	7,24 €
900	7,62 €
1000	8,00 €
1100	8,38 €
1200	8,76 €
1300	9,14 €
1400	9,53 €
1500	9,91 €
1600	10,29 €
1700	10,67 €
1800	11,05 €
2000	11,81 €
2200	12,58 €

TARIFS NON VOIRONNAIS

	2017 Nuitée
QF inférieur à 1000 €	12.59 €
QF supérieur à 1000 €	13.68 €